

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À ENREGISTREMENT

(Code de l'environnement, Titre I du Livre V, parties législative et réglementaire, Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'INSTALLATION : CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE SOUMISE À ENREGISTREMENT AU TITRE DE LA RUBRIQUE 2781-1B DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

DEMANDEUR : SARL FERTYLAGRY, REPRÉSENTÉE PAR M. LOÏC DELION

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : LIEU-DIT « LA PETITE RONCE » À GRISSELLES (45210)

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 SEMAINES, DU **LUNDI 1^{ER} MARS AU LUNDI 29 MARS 2021 INCLUS.**

LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE GRISSELLES (12 RUE DE LA MAIRIE, 45210 GRISSELLES) OÙ, DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H, LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE SPÉCIAL OUVERT À CET EFFET PENDANT LA DURÉE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC.

AU REGARD DES MESURES SANITAIRES PRISES POUR LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE LA COVID-19, UNE SEULE PERSONNE À LA FOIS POURRA CONSULTER LE DOSSIER DANS LA MAIRIE.

LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'EXPLOITANT EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET « WWW.LOIRET.GOUV.FR ».

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT, AVANT LA FIN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC, ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE, PAR VOIE POSTALE, AU PRÉFET DU LOIRET - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL - 181 RUE DE BOURGOGNE - 45042 ORLEANS CEDEX 1, OU PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, À L'ADRESSE SUIVANTE :

« ddpp-sei-fertylagry@loiret.gouv.fr ».

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L.521-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU UN ARRÊTÉ DE REFUS.